

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 97, été 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15590ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2003). Avis et prises de position. *Continuité*, (97), 64–66.



UN AVENIR PLUS SEREIN POUR LE MONT ROYAL



Au terme des discussions et des consultations concernant la protection et la mise en valeur du mont Royal (voir *Continuité*, n° 93, été 2002), janvier 2003 marque un moment très important pour l'avenir de la montagne.

En effet, le gouvernement du Québec a annoncé l'hiver dernier l'adoption d'un décret faisant du mont Royal un arrondissement historique et naturel. Le territoire désigné inclura le site du patrimoine du mont Royal, désigné sous l'administration de Jean Doré le 15 décembre 1987, et une partie des arrondissements d'Outremont et de Westmount.

Cette annonce devrait mettre fin à l'érosion de ce site emblématique. L'application du décret signifiera que toute personne désireuse de construire un bâtiment, d'en rénover ou encore de diviser un terrain dans cette aire protégée devra obtenir un permis de la Ville et s'engager à respecter les nouvelles normes de développement de la montagne.

Pour leur part, les Amis de la montagne espèrent que l'adoption de ce décret permettra la mise en place de mécanismes de concertation. En plus d'être inscrits dans la Charte de la Ville de Montréal, ces mécanismes prévoiraient des dé-

Le site emblématique du mont Royal est maintenant protégé par le statut d'arrondissement historique et naturel.

Photo: Linda Turgeon

marches de planification, de réglementation, d'évaluation et de suivi pour toute la montagne.

Le CMSQ se réjouit de l'adoption de ce décret. Des ressources humaines et financières suffisantes et à long terme devront cependant être prévues pour veiller au respect des obligations inhérentes à ce statut d'arrondissement historique et naturel.

La pointe de l'iceberg à Lévis



La menace de démolition de l'usine L'Hoir située à l'anse Hadlow à Lévis (voir *Continuité*, n° 96, printemps 2003) a fait réaliser au CMSQ ainsi qu'aux différents intervenants du patrimoine qu'il s'agit là de la pointe de l'iceberg. C'est en effet tout le patrimoine industriel de Lévis qui vit des heures sombres. Les usines et les manufactures situées aux alentours de la traverse sur la rive sud du Saint-Laurent sont en train de disparaître une à une. Au cours des dernières années, des témoins importants du patrimoine industriel local ont été démolis, que l'on pense à l'édifice J.L. Demers, à l'élévateur à grains ou au petit chantier maritime A.C. Davie. En ce moment même, une demande de permis de démo-

lition a été déposée pour l'usine de filtration de la rue Saint-Laurent.

Photo: Pierre Lahoud

lition a été déposée pour l'usine de filtration de la rue Saint-Laurent.

Une grande partie de l'histoire industrielle de la ville de Lévis s'efface avec la démolition de ces édifices. Le CMSQ demande à la Ville de Lévis de décréter un moratoire et d'évaluer adéquatement le potentiel de ce qui reste de ce patrimoine industriel.

Heureux dénouement à Beauport

Dans le numéro 95 de *Continuité*, paru à l'hiver 2002-2003, nous vous signalions la menace qui planait sur les vestiges d'une ancienne redoute et d'une maison ayant servi de quartier général au marquis de Montcalm en 1759 à Beauport. Jusqu'à tout récemment, ces vestiges, situés à l'extérieur de l'arrondissement historique de Beauport, étaient menacés de disparition par le projet du prolongement du boulevard François-de-Laval. Il semble que nos efforts pour sensibiliser les différents acteurs dans le domaine du patrimoine aient porté leurs fruits. Le 5 mars dernier, une lettre de la Ville de Québec nous informait sur les

intentions de celle-ci de documenter davantage le site en vue d'une éventuelle mise en valeur. La Ville met sur la glace le projet du prolongement du boulevard ; le site n'est donc plus menacé à court terme. L'équipe d'archéologie de la Division de design, architecture et patrimoine effectuera cet été des sondages d'inventaire à la fois pour la redoute et pour la villa Montcalm. À la suite des résultats des sondages, un programme plus complet de fouilles sera élaboré. Le CMSQ est heureux de constater que la Ville entreprend les démarches nécessaires afin de reconnaître de manière tangible le caractère historique de ce site.

L'importance des études patrimoniales

Les études patrimoniales commandées par les promoteurs, le plus souvent à la demande de la Ville de Montréal, apparaissent comme un élément très important à considérer dans la décision d'accorder ou non le permis de démolition ou de transformation pour d'autres fins. Malheureusement, les conclusions de ces rapports sont trop souvent modifiées ou faussées pour mieux s'arrimer aux intérêts du promoteur. Il

faut dire que la façon de faire permet tous les abus: le rapport d'étude est remis directement au promoteur qui, dans certains cas, influence les résultats avant de remettre le document à la Ville. Les professionnels réalisant ces études doivent par conséquent être vigilants, car leur réputation et, surtout, l'avenir de l'édifice peuvent être mis en jeu.

Pour plus de transparence, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) estime

qu'il serait préférable que Montréal gère la réalisation des études patrimoniales en engageant directement des professionnels compétents et objectifs. Le promoteur continuerait d'assumer la responsabilité financière de ces études, mais les professionnels les remettraient directement à la Ville.

En outre, des mesures devraient être mises de l'avant pour rendre les études patrimoniales accessibles au public.

On devrait aussi exiger un délai raisonnable (au moins un an, mais préférablement deux ans) entre le moment de la mise en vente et la prise de décision définitive concernant l'avenir du bien. Toutes les options appropriées en termes de rentabilité, de financement et d'impact sur les valeurs patrimoniales en jeu devraient alors être étudiées.

Pour stopper la braderie des lieux de culte

Désertées par les fidèles et ayant des ressources financières insuffisantes pour assurer leur entretien, les églises et les synagogues sont de plus en plus menacées de désaffectation. Ces lieux de culte sont désormais la cible des promoteurs immobiliers. Aucun

besoin pour les communautés religieuses de manifester l'intention de s'en départir: les promoteurs les contactent eux-mêmes directement pour acquérir certaines églises.

La disparition de ces lieux de culte dans le paysage montréalais et québécois est inquié-

tante. Elle oblige à évaluer les moyens dont nous disposons pour en assurer la sauvegarde et le recyclage.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Belisle, historien de l'art; Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine; Isabelle Brosseau, étudiante; Susan Bronson, architecte; Claire Garon, gestionnaire en environnement; Michel Prévost, archiviste; Caroline Tanguay, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Daniel Bouchard, avocat; Clermont Bourget, urbaniste; Fabienne Dornic, architecte stagiaire; Martin Dubois, consultant en patrimoine; Clément Gamache, citoyen; Pierre Larochelle, professeur en architecture; Anne Vallières, architecte; Maryse Vaillancourt, historienne de l'architecture.

POUR INFORMATION :

Lucie Ramsay, agente de liaison

Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7

Tél.: (514) 343-7413

Télec.: (514) 343-2042

cmsq@megaquebec.net

Catherine Lord, agente de liaison

Comité APP, région de l'Est du Québec: 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6

Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347

Télec.: (418) 647-6483

cmsq@megaquebec.net